

## **SNEC INFOS #46 :**

### **En synthèse :**

**Lorsque les postes le permettent**, 3 jours de télétravail minimum, 4 quand c'est possible.  
Report des cérémonies et moments de convivialité en entreprise. Les réunions de travail ne doivent être maintenues que si indispensables et en respectant strictement les protocoles sanitaires.

### **Règles pour les infections et cas contacts.**

Personnes positives et vaccinées : 7 jours d'isolement après le test positif qui peut être réduit à 5 si test négatif ou plus de signes cliniques.

Personnes positives et non vaccinées : 10 jours d'isolement après le test positif qui peut être réduit à 7 si test négatif ou plus de signes cliniques.

Cas contacts vaccinés, pas de quarantaine, télétravail si possible, se tester dès connaissance de l'information, puis à J2, puis J4 après le contact.

Cas contacts non vaccinés, quarantaine de 7 jours, télétravail si possible, puis test à l'issue.